



MISE A JOUR DU 23/09/2020

PRINCIPALES MESURES DU PROTOCOLE DE REPRISE DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Cette fiche synthétise les dispositions principales du protocole de reprise des championnats régionaux et départementaux.

Le document détermine les grands principes liés aux précautions sanitaires sans toutefois se substituer à toutes les réglementations gouvernementales qui s'imposent. En outre, des arrêtés municipaux ou préfectoraux peuvent, à certaines périodes ou sur certains territoires, interdire le déroulement des rencontres ou rendre les installations indisponibles.

1. Tests non obligatoires pour les licenciés avant la reprise des compétitions.
2. Chaque club désigne un référent coordonnateur « COVID » (à renseigner sur « footclubs » : menu organisation, onglet membres du club, titre référent COVID).
3. Lorsqu'un licencié présente des symptômes, il doit s'isoler et le signaler à son médecin traitant.
4. Lorsque le club compte **3 joueurs ou plus** identifiés porteurs du virus dans une catégorie de pratiquants (sur 7 jours glissants) :
 - a. Le virus est dit circulant au sein du club
 - b. Le référent Covid coordonnateur avise l'instance (Ligue/District)
 - c. Le club doit adapter l'organisation de ses entraînements en fonction de la situation
 - d. Le club peut demander le report de ses rencontres pour la catégorie concernée.
 - Pour les compétitions régionales : competitions@laurafoot.fff.fr
 - Pour les compétitions départementales : se renseigner auprès de son district d'appartenance.
 - e. La commission désignée compétente par chaque instance jugera du bien-fondé de la demande après réception d'une attestation de l'ARS ou a minima d'une attestation médicale d'un médecin généraliste indiquant que le virus est dit circulant au sein du club, et que la catégorie concernée compte au moins 3 cas positifs.
Les reports éventuels seront prononcés pour une durée minimum de 7 jours.
5. Si le club possède une catégorie de pratiquants confinée par l'ARS ou pour toute autre mesure administrative qui empêcherait le déroulement du match, les dossiers seront traités au cas par cas par la commission désignée compétente par chaque instance.

Organisation des rencontres

Port du masque

Le port du masque est **obligatoire pour toute personne** (à partir de 11 ans) entrant dans le stade ou le gymnase. Sont dispensés pendant la rencontre, les joueurs, les arbitres et les entraîneurs principaux.

Les personnes présentes sur le banc de touche portent le masque. La Ligue invite également les clubs à posséder un stock de masques en cas de besoin.

Vestiaires

Les vestiaires sont autorisés (Décret du 13/08) sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls acteurs du match,
- limiter le temps de présence dans les vestiaires,
- utiliser du gel hydroalcoolique ou désinfecter la tablette servant à la FMI après chaque manipulation,
- aérer et désinfecter les vestiaires régulièrement.

Officiels

Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrière et à la protection des officiels (délégués, arbitres...) à savoir : vestiaire désinfecté, gel hydroalcoolique, masque. La Ligue invite néanmoins ses officiels à se munir de leurs propres gel hydroalcoolique et masque.

Buvettes

Si autorisées (hors département du Rhône à ce jour), buvettes organisées dans le respect des règles sanitaires strictes (sens de circulation – port du masque – distanciation, pas de stationnement des personnes devant les buvettes).

Utilisation de bouteilles individuelles uniquement.

Spectateurs

Jauge à 5 000 personnes maximum avec respect des distanciations et port du masque obligatoires (hors département du Rhône où la jauge maximale est fixée à 1 000 personnes à ce jour).

Suite à la parution du décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 modifiant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, les stades « dépourvus de sièges » sont désormais autorisés à accueillir des spectateurs « à condition qu'ils soient aménagés de manière à garantir les dispositions de l'article 1er » (article 42) à savoir le respect des mesures d'hygiène, de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes et l'obligation de porter un masque pour toute personne à partir de 11 ans entrant dans le stade ou gymnase. À ce jour, les spectateurs sont autorisés uniquement en tribune (sauf arrêtés municipaux ou préfectoraux qui sont bien sûr prioritaires par rapport à ce protocole).

Animations – Protocoles d'avant et d'après match

Toutes les animations sont interdites.

Pas de protocole d'avant match et d'après match entre joueurs et arbitres.

Le *bordereau d'émargement* (en annexe 2 ci-dessous) confirmant la prise de connaissance individuelle, par les personnes de la délégation (joueurs, staff et dirigeants), du Questionnaire Stade Covid-19 et l'acceptation de son contenu est à remettre au délégué de la rencontre ou à l'arbitre de la rencontre en cas d'absence de délégué. Chaque club s'assurera par ses propres moyens de disposer d'un exemplaire du bordereau à chaque rencontre de ses équipes.

Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match.
Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.

Ces dispositions tiennent compte du cadre législatif et des recommandations gouvernementales en vigueur à la date de sa publication (31 août 2020), et pourront donc faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution des règles fixées par les instances gouvernementales et sanitaires.

Les Districts peuvent adapter ce protocole à leurs compétitions et prendre les dispositions qui correspondent à leur niveau d'exigence réglementaire en termes d'organisation sans déroger aux principes fondamentaux des mesures sanitaires.

QUESTIONNAIRE STADE « COVID-19 »

- OUI / NON Avez-vous de la fièvre > 38°C ?
- OUI / NON Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous une douleur dans la poitrine ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des maux de tête ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous de la diarrhée ces dernières 24 heures ?
- OUI / NON Avez-vous une perte de goût ou de l'odorat depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si OUI (répondre à la question ci-dessous)
- OUI / NON Cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?
- OUI / NON Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?
- OUI / NON Avez-vous été en contact avec des personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous été alerté d'un cas contact par l'application STOPCOVID depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous eu un test PCR positif pour la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?

**VOUS ÊTES INVITÉ A NE PAS VOUS RENDRE AU STADE ET, LE CAS ECHEANT, VOUS ISOLER et
CONSULTER UN MEDECIN si**

- ⇒ Vous avez la maladie Covid-19
- ⇒ Vous avez été en contact avec un malade du Covid-19
- ⇒ Si vous avez répondu "OUI" à une des questions ci-dessus

